



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 71305

Texte de la question

M. René Rouquet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les très vives inquiétudes et la légitime mobilisation de toute la communauté éducative du lycée Adolphe-Chérioux de Vitry-sur-Seine, après l'agression intolérable dont a été victime l'un des élèves de cet établissement. Cette agression inadmissible, qui a suscité l'indignation légitime de toute la direction, ainsi que de l'ensemble des enseignants, des parents et des élèves de ce lycée, doit donner lieu aux sanctions et aux réponses judiciaires qui s'imposent. Ce nouvel incident, auquel nul ne doit rester insensible, ne peut, bien évidemment, être dissocié des violences scolaires qui se sont développées et endurcies ces derniers mois, alors que, dans le même temps, des milliers de postes d'enseignants et de personnels sont supprimés, ou en voie de l'être, dans de très nombreux établissements scolaires. À un moment où les enseignants sont trop souvent en première ligne face à un tel contexte, ils attendent désormais une réponse éducative sur le fond, qui aille bien au-delà de la seule réponse sécuritaire car, si la sécurité doit bien évidemment être assurée dans l'ensemble des établissements scolaires de la République, pour les personnels comme pour les élèves, la priorité doit aussi être donnée à une lutte efficace et quotidienne contre l'échec scolaire et aux moyens à dégager pour y faire, notamment en renforçant la présence de la communauté éducative dans les établissements. Aussi, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre dans les meilleurs délais pour traduire concrètement l'égalité des chances dans les établissements scolaires, en renforçant la présence des adultes pour préserver à la fois la sécurité du plus grand nombre mais aussi prendre en compte les difficultés des élèves en dessinant des voies pédagogiques nouvelles rassemblant tous ceux qui sont attachés au service public de l'éducation nationale.

Texte de la réponse

La situation du lycée Chérioux a fait l'objet d'une attention particulière des autorités académiques depuis plusieurs années. Le lycée, déjà bénéficiaire, en nombre d'assistants d'éducation comme de conseillers principaux d'éducation, d'une dotation supérieure à la moyenne des établissements équivalents, disposera, à la suite de cette dramatique agression, de quatre postes d'assistant d'éducation supplémentaires. Par ailleurs, des mesures d'accompagnement des équipes éducatives ont été mises en place. D'une part, une équipe mobile de sécurité, après être restée dans l'établissement le temps nécessaire, maintient des contacts réguliers sur place avec les personnels de l'établissement, d'autre part, un travail d'analyse de l'organisation globale de l'établissement est mené avec les IA-IPR Établissements et vie scolaire. Un travail a été engagé avec le département, propriétaire du terrain, et la région, propriétaire des locaux, sur la sécurisation de l'établissement et, plus particulièrement, sur la construction d'une clôture de façon à constituer une protection contre les intrusions. De surcroît, à la suite des États généraux de la sécurité à l'école, qui se sont déroulés les 7 et 8 avril 2010, le ministre de l'éducation nationale a annoncé une série de mesures pour prévenir et faire reculer la violence : mesurer la violence et le climat dans les établissements scolaires, construire une nouvelle politique de formation des professeurs et de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale, renforcer le plan de sécurisation des établissements scolaires, responsabiliser les acteurs et redonner du sens aux sanctions et engager des actions ciblées dans les établissements les plus exposés à la violence en mettant en place un

nouveau programme baptisé CLAIR (collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) qui ouvre la possibilité à des innovations dans les champs des ressources humaines, de la pédagogie et de la vie scolaire. Un comité de pilotage, coprésidé par le président du conseil scientifique des états généraux et le directeur général de l'enseignement scolaire, est chargé de préparer, suivre et évaluer la mise en oeuvre de ces orientations.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71305

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 2010, page 1572

Réponse publiée le : 24 août 2010, page 9292